Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260126-B26_026-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-026

Séance du lundi 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en la salle Cathédrale au siège de Morlaix Communauté à Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 20 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 24
Nombre de votants : 24

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Solange Creignou, Guy Pennec, François Hamon, Nathalie Bernard, Julien Kerguillec, Catherine Tréanton, Roger Héré, Christophe Micheau, François Girotto, Marc Rousic, Brigitte Mel, David Guyomar, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Yvon Laurans, Nicole Segalen-Hamon, Joseph Irrien, Hervé Saint-Jalm, Francis Lebrault, Bernadette Auffret, Joëlle Huon, Monique Nedellec, Gilles Créach.

Étaient absents excusés : Anne Catherine Lucas, Alban Le Roux, Claude Poder, Nathalie Barnet, Renaud de Clermont-Tonnerre, Valérie Scattolin, Hervé Cillard, Eric Cloarec, Jean-René Péron, Gwénolé Guyomarc'h, Anne-Marie Kerviel.

Bilan des transports vers les équipements dédiés à l'apprentissage de la natation - Année scolaire 2024-2025

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°19 "Structurer et territorialiser l'offre culturelle et de loisirs"

Rapporteur : Roger Héré

Depuis 2002, Morlaix Communauté participe au financement du transport des élèves des écoles primaires de son territoire vers les piscines. Le dispositif a été étendu pour des transports vers la mer en 2023 dans le cadre du dispositif « challenge nautique ». Le soutien financier correspond à 50% du coût du transport. Il est versé aux communes ou associations des parents d'élèves sur présentation de justificatifs de dépenses.

Au titre de l'année scolaire 2024-2025, la participation de Morlaix Communauté s'est élevée à 36 586,72 € dont :

- 21 966,32 € ont été versés aux communes
- 14 620,40 € ont été versés à des associations de parents d'élèves

L'approbation du bilan 2024-2025 permet d'engager le paiement au titre de l'année 2025-2026, après adoption du budget.

Vu la délibération D02-0152 du 18 novembre 2002, par laquelle le Conseil de Communauté a fixé le principe de la participation de Morlaix Communauté au transport des élèves vers les piscines,

Vu la délibération D20-034 du 10 février 2020, par laquelle le Conseil de Communauté a élargi le dispositif à l'ensemble des communes du territoire,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement-Habitat-Mobilités-Mer et Littoral du 19 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260126-B26_026-DE

Considérant que les crédits sont proposés au budget annexe primitif transport 2026, section de fonctionnement, natures 65734 et 6574.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'approuver le bilan du transport vers les piscines au titre de l'année scolaire 2024-2025,**
- **d'autoriser le Président à engager les paiements pour l'année scolaire 2025-2026.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

